N°19 : Janvier 2016

VIVRE A MAINZAC

Sommaire de ce numéro

Page	**1**	Le Mot du Maire
Pages	**2 à 15**	Comptes rendus du conseil Municipal
Page	**16**	Le mot du Mainzacois… Les élections départementales
Page	**17**	Les élections départementales…suite
Page	**18**	Le repas des ainés
Page	**19**	Partir à l'aventure
Page	**20**	Juillet et août en fête
Page	**21**	La taxe de séjour – Les carottes sauvages
Page	**22**	Septembre
Page	**23**	Carnet rose
Page	**24**	Observer – Ecouter - Voter
Pages	**25 à 26**	Elections régionales
Pages	**27 à 28**	Courriers des lecteurs
Pages	**29 à 30**	Album en photos
Page	**31**	Se familiariser avec l'informatique
Page	**32**	Sacs jaunes, les consignes de tri
Page	**33**	Au hasard des rencontres
Page	**34**	Calendrier Calitom 2016/2017

Mes chers amis,

Une année de plus s'est écoulée pour nous tous. Suite à plusieurs remarques de certains d'entre vous *(des mauvaises langues bien sûr…),* j'ai dû modifier la photo ci-contre. Je ne vois pas bien la différence, quelques années tout au plus…

L'année 2015 a été riche en événement dans notre beau pays, et même si nous sommes loin de la capitale et de ces tragédies, les inquiétudes existent, le monde va mal. Nous devons rester unis et nos pensées vont vers les familles de toutes les victimes de ces crimes odieux et injustifiés.

Au niveau local, ce journal relate en quelques pages tout ce qui s'est passé sur la commune et je remercie à nouveau ***Michèle Mercier*** pour son excellent travail. Merci aussi à **M. Boutaudon,** lecteur assidu qui a écrit deux articles présents dans ce journal.

Quoi de neuf sur la commune de Mainzac ?

L'année 2015 est une année importante dans nos institutions, plusieurs réformes importantes vont amener des changements sur nos territoires. Dans le cadre de la *Nouvelle Organisation Territoriale de la République* (loi NOTRe), l'état engage un profond changement de nos institutions et de l'organisation administrative.

Au niveau de l'activité de la commune, plusieurs projets ont été menés avec nos faibles moyens :

- Achat du terrain de M. Lacaud derrière le cimetière et les logements.
  Un projet d'agrandissement du lotissement est en cours d'étude.
- Projet « adressage communal », indispensable pour l'avenir, il reste à ce jour quelques signalétiques à positionner.
- Réactualisation du secrétariat de la mairie,
- Réfection Voirie, non réalisé sur cette année, prévue pour 2016
- Travaux de sécurité du clocher de l'église (environ 4000€) – sécurisation du mécanisme des cloches.
- Création d'un nouveau logement à l'étage de la mairie + remise aux normes du logement RDC + salle des fêtes.
  - Plutôt que de laisser à l'abandon le 1er étage de la mairie, le conseil a choisi de le rénover complètement pour réaliser un second petit logement (studio environ 40m2) avec une location faible (250€/mois). Les travaux ont pris une bonne année, car réalisés en régie interne (hormis électrique et plomberie) par le personnel communal.
  - Logement disponible au 1er février 2016.

Les élus et moi-même sommes bien sûr à votre disposition pour de plus amples renseignements.
Bonne lecture à vous !

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Secrétaire de séance:
Gaillard Grégory

Date de la convocation: 27/01/2015

L'an deux mille quinze et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE, Régine DELAGE, Solange PARAGE

Représentation:

Excusés: Michèle MERCIER

Absents:

Modification des statuts de la Communauté de Communes PLUI

Monsieur le Maire présente la modification statutaire votée à l'unanimité par le conseil communautaire de seuil Charente Périgord le 03 février 2015. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle prise de compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) par la communauté de communes. La rédaction statutaire est la suivante :

I COMPETENCES OBLIGATOIRES

1°) Aménagement de l'espace :

Organisation rationnelle de l'espace - Elaboration, révision et suivi de documents fixant les orientations de l'aménagement du territoire :

- Charte intercommunale de développement et d'aménagement.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : « PLU, documents en tenant lieu et carte communale ».

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- Accepte la modification statutaire présentée
- Décide de transférer à la communauté de commune la compétence « PLU, documents en tenant lieu et carte communale ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Contre : 0 Refus : 0

Délibération concernant les secrétaires de mairie itinérantes du CDG

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service de "secrétaire de mairie itinérant" proposé par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente.

Il rappelle que par son intermédiaire, des secrétaires de mairie itinérants recrutés et formés par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente peuvent être mis à disposition des collectivités à votre demande :

- soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel,
- soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement selon les conditions statutaires.

Ce dispositif peut faciliter la gestion des personnels et permet la prise en charge par POLE EMPLOI, après la fin de leur engagement, des personnes ainsi recrutées sans avoir besoin d'adhérer à cet organisme.
Monsieur le Maire expose le contenu de la convention dont le modèle est joint à la présente délibération et précise que la signature de cette convention est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de bénéficier de la prestation "secrétaire de mairie itinérant" du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente dans les conditions qui viennent de lui être décrites chaque fois que les nécessités du service le justifieront ;
- d'autoriser Mme/M. le Maire/Président(e) à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Contre : 0 Refus : 0

SPANC : Assainissement non collectif :

M. le Maire présente un rapide historique de la délégation « SPANC », compétence transférée à la CDC Seuil Charente Périgord. Présentation du diaporama du bilan 2013-2014 du service « SPANC » de la société SAUR. Le contrat de délégation avec la SAUR est signé jusqu'au 31 décembre 2022. A ce jour, il y a environ 2 115 installations à gérer. M. le maire présente les différents coûts des prestations.

Installation neuve :

- Conseil technique : Gratuit
- Contrôle de conception : 71,34 € HT
- Contrôle de réalisation : 46,53 € HT

Installation existante (inférieur à 20EH)

- Bon fonctionnement : 58,00 € HT
- Cession immobilière : 87,88 € HT

M. le Maire précise que la prochaine phase de contrôle des installations est tous les 10ans (maximum possible) et que celle-ci se fera sur Mainzac d'ici 2 ans environ. La commune sera informée avant le démarrage.
Les coûts des vérifications des installations ont légèrement augmenté.
L'augmentation concernant la vérification pour les particuliers est due à la suppression des aides de l'état (environ 50%) qui venaient en diminution des dernières factures. Ces aides n'étant plus disponibles, le coût complet est maintenant à la charge du propriétaire.

Nommage communal

Une nouvelle réunion est prévue avec le groupe de travail afin de finaliser le projet. Le projet définitif sera présenté lors du prochain conseil municipal et ensuite aux habitants de la commune.
Le maire de Feuillade propose de se réunir à plusieurs communes afin de réduire le coût des différents panneaux. Une réunion est en cour de préparation.

Impôts locaux

M. le Maire donne une explication détaillée des taxes d'habitations et taxes foncières. La mairie a réalisé une étude rapide sur les habitants de la commune de ces différentes taxes. Certains cas sont à revoir, il est prévu une réunion avec les services fiscaux sur ce thème et ensuite une réunion de la commission locale.

Dotation DGF

M. le Maire explique le principe de la DGF « Dotation Globale de Fonctionnement », recette importante (environ 23000€ /an) de l'état et qui permet à la commune de fonctionner. Celle-ci est en nette diminution, M. le Maire présente une première estimation de l'Association des Maires de France (estimation en cours de vérification) qui présente de sérieuse inquiétude sur l'avenir de la commune.

- Budget 2014 = - 653€
- Budget 2015 = - 2 263 €
- budget 2016 = - 3 875 €
- budget 2017 = - 5 484 €

Pour résumer, à partir de 2017, le budget d'investissement de la commune sera diminué d'environ 30%. Facteur aggravant, aucune information n'est donnée à ce jour pour après 2017.
Une seconde mauvaise nouvelle est arrivée début janvier, 5 920 communes rurales sont devenue éligibles au PTZ (Prêt à Taux Zéro) pour l'habitat ancien, Mainzac n'en fait pas partie. Cette mesure visant à revitaliser le monde rural définie des critères qui excluent les très petites communes comme Mainzac et visent très clairement l'avenir de ces petits bourgs. Une action est en cours avec plusieurs maires pour obtenir des explications de nos parlementaires.

Budget 2015

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le vendredi 27 mars à 20h pour le vote du Compte Administratif 2014 et le vote du budget primitif 2015. M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux investissements 2015.

INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation de la législation autour des détecteurs de fumée obligatoire dans tous les logements avant le 08 mars 2015.
- Composition du bureau de vote pour les élections cantonales des dimanche 22 et 29 mars 2015.
- **Repas des ainés :**

Le repas des aînés se déroulera comme l'année dernière à la salle des fêtes de Mainzac, il est proposé de reprendre le même traiteur.
Date : **12 avril 2015**

- **Pétition LGV :** Une pétition est actuellement en cours en Charente pour protéger le nombre d'arrêt à la Gare d'Angoulême. M. le Maire précise qu'il a signé cette pétition.

Clôture de la séance à 22h00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 27 mars 2015

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Secrétaire de séance:
Romain LABICHE

Date de la convocation: 19/03/2015

L'an deux mille quinze et le vingt sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Régine DELAGE, Solange PARAGE

Représentation:

Excusés: Jean-Luc GERVAIS

Absents:

CA 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte administratif 2014 :

Dépenses de fonctionnement :	58 446,80 €
Recettes de fonctionnement :	71 625,12 €
Dépenses d'investissement :	40 639,71 €
Recettes d'investissement :	13 030,21 €

Monsieur le Maire se retire et Madame Solange Parage, Conseillère municipale invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Résultat du vote : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Taux des taxes directes de 2015

Vote des taux d'imposition de la commune. M. le Maire présente comme tous les ans le tableau décrivant la fiscalité locale sur la commune et propose de ne pas augmenter les taux cette année.

- TH : 7,34 % (Taxe Habitation)
- TF bâti : 6,87 % (Taxe Foncière bâti)
- TF non bâti : 23,91 % (Taxe Foncière non bâti)
- CFE : 15,71 % (Cotisation Foncière des Entreprises)

Résultat du vote : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

BP 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2015 :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :	94 414,62 €
Recettes de fonctionnement :	94 414,62 €

Section d'investissement :

Les différentes prévisions d'investissement pour l'année 2015 sont les suivantes :

- Achat du terrain de M. Lacaud derrière le cimetière et les logements : Achat (2300€) + notaire (800€)
- Projet « adressage communal », achat de différentes signalétiques (2500€)
- Réactualisation du secrétariat de la mairie : 1000€
- Réfection Voirie : 13 600€
- Travaux de sécurité du clocher de l'église : 4000€
- Travaux du second logement de la mairie : reste à réaliser de l'année n-1 : 38 126€

Dépenses d'investissement : 99 919,65 €
Recettes d'investissement : 99 919,65 €

Résultat du vote : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Modification de statuts du Syndicat mixte de la fourrière

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvée par le conseil syndical lors de sa séance du 3 février 2015.

Ce projet porte sur l'élargissement du syndicat à la commune de Laprade.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ce dossier.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au Conseil Municipal.
Résultat du vote : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Plan de lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :
Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (vespa velutina nigrithorax) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le Département de la Charente poursuit la lutte active contre cet insecte invasif. Les communes sont associées à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices;
- le recensement exhaustif des nids ;
- la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

La commune peut contribuer au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire.
Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs.
Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
Le Département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire.
Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 13 mars 2015 ;
Vu le projet de convention transmis par le Département ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Mainzac décide :

- d'approuver les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique exposé ci-dessus ;
- de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département ainsi que tous les documents liés à ce projet.

Résultat du vote : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Projet de dénomination et de numérotation des voies communales

M. le Maire présente au Conseil Municipal les derniers arbitrages réalisés par la commission en charge de ce dossier et présidée par Evelyne Maubrun, 1ère adjointe de la commune. Un devis a été réalisé pour l'achat des plaques de rue (3x plaques prévues), des panneaux indicatifs (11x panneaux prévus) et des numéros de maison. Une réunion publique sera bientôt réalisée afin de présenter aux habitants ce projet.

Présentation du projet haut débit du CDG 16

M. la Maire étant représentant de la Communauté de Communes Val de Tardoire pour le projet haut débit du Conseil Général de la Charente, il réalise une rapide présentation du projet du CG16 et fourni les principales charges de dépenses et de recettes du projet. Il précise qu'une réunion est prévue d'ici peu afin d'obtenir des éléments plus concret sur le projet directement sur le territoire de la CDC.

Analyse Financière de la CDC Val de Tardoire : Informations diverses

M. la Maire présente un rapide descriptif de quelques chiffres importants sur les principales compétences de la CDC Val de Tardoire.

Questions diverses

Motion des collectivités : Respect des engagements de dessertes de la LGV en 2017

M. le Maire présente la Motion des Collectivités locales et des Acteurs Économiques pour le respect des engagements de dessertes de la LGV en 2017, Cette dernière a été adoptée par l'ensemble des signataires :

- le GrandAngoulême
- le Département
- la Ville d'Angoulême,
- le Grand Cognac,
- l'Interconsulaire Charente,
- l'AMF

La motion est adoptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Réunion à Charras: réunion pour la sécurité de la population

Suite à la proposition du lieutenant Philippe Toulmet, de la gendarmerie de La ROCHEFOUCAULD, il est proposé d'organisée des réunions publiques sur le thème de la sécurité en général des usagers, la sensibilisation aux démarches intempestives du quotidien.
Une réunion publique aura donc lieu à Charras prochainement rassemblant les habitants de Charras, Mainzac et Grassac.

Projet création place de dépôt de bois Commune de Mainzac

Afin de corriger les différents problèmes liés à la desserte des bois du lac, l'animateur forestier du **C**entre d'**E**tudes **T**echniques et d'**E**xpérimentations **F**orestières de la **C**harente, M. Bergeron Mathieu, propose d'étudier la mise en place d'une place de dépôt pour la desserte.

Clôture de la séance à 22h00

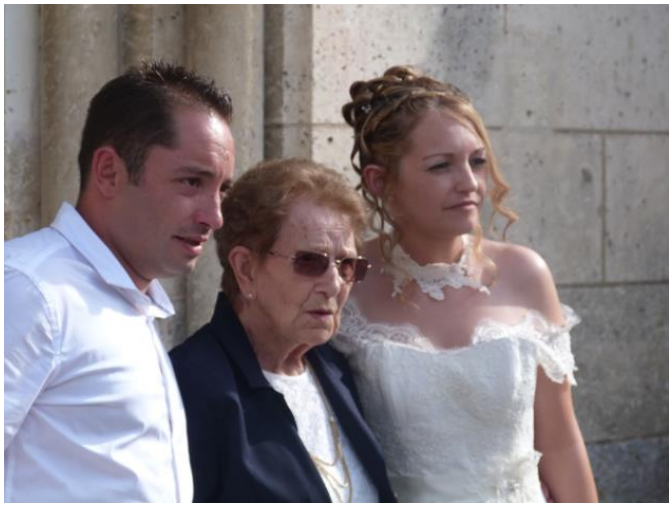

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC
Séance du samedi 30 mai 2015

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Secrétaire de séance:
Romain LABICHE

Date de la convocation: 19/05/2015

L'an deux mille quinze et le trente mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Solange PARAGE

Représentation:

Excusées: Brigitte VERLHAC, Régine DELAGE

Absents:

1- Travaux chemin Village de Faurias

M. le Maire rappelle le projet de création d'un chemin en parallèle avec le chemin rural actuel permettant aux agriculteurs de pouvoir passer avec leurs matériels. En effet, le chemin passant au milieu de la propriété de M. Vigier Julien, il y a depuis plusieurs années un problème de largeur de passage au niveau des habitations. Il est donc proposé en partenariat avec M. Vigier et les deux principaux agriculteurs utilisant cet accès de réaliser un nouveau chemin plus large. Ce chemin est positionné sur la terre de M. Vigier.

Le projet prévoit la création du chemin par une entreprise de travaux public (financement 50% et M. Vigier 50%). Les agriculteurs M. Péault et M. Lefeuvre prenant en charge l'empierrement total du chemin ainsi que l'organisation des travaux

Un devis a été demandé à l'entreprise de travaux publics « GORGE les Touches 16700 Barro ».

Montant du devis : 2 040€ TTC (1 020€ TTC à la charge de la Mairie et 1020€ à la charge de M. Vigier Julien) - Accord à l'unanimité des membres présents.

2- Nettoyage terrain cimetière

Après l'achat du terrain (6600 m2) à M. et Mme Lacaud, il est indispensable de faire passer un engin afin de réaliser un nettoyage propre (broyage forestier et broyage des souches existantes) afin que le cantonnier puisse ensuite entretenir ce terrain. Un devis est proposé par l'entreprise « Priollaud La Frérie 16170 Echallat » pour un montant de 972 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

3- Projet agrandissement du lotissement juxtaposant le cimetière

M. le Maire propose de commencer à réfléchir à l'utilisation du terrain qui vient d'être acheté à M. et Mme Lacaud. Celui-ci est en prolongement du lotissement actuel. M. le Maire propose un projet d'agrandissement du lotissement. Réalisation d'une ou deux maisons en partenariat avec Logélia Charente (discussion en cours actuellement avec eux), ainsi que la vente de deux/trois parcelles pour une vente à des privés.

Afin de démarrer ce projet, il y a besoin de réaliser une demande de CU opérationnel afin de déterminer si ce projet est faisable.

Vote du Conseil pour la demande de CU opérationnel : Accord à l'unanimité des membres présents.

4- Travaux voirie 2015 :

La commission « voirie » s'est réunie le 30 mai 2015 afin d'étudier les différents travaux à réaliser sur la commune. Plusieurs lieux ont été évoqués :

- Finition de la voie communale de Ferdinas à Labadias (suite aux travaux de l'année dernière)
- Réparation d'environ 40-50m au Village de Puymasson
- Réfection globale de la Voie commune du Maine au Clair à Faurias et jusqu'au carrefour départemental.

Il est noté que la voie communale de « La Combe » est interdite aux véhicules de plus de 7,5t mais cette interdiction n'est pas respectée du tout. M. le maire propose de réaliser un rappel « ferme » aux contrevenants.

5- Remplacement de la secrétaire de Mairie

Mme Gaillard sera absente (congé maternité) du 25 juillet 2015 au 13 novembre 2015.
Il est proposé l'organisation suivante :

- 25 juillet au 10 août 2015 : Fermeture Mairie (congés) – réalisation des travaux du secrétariat – Possibilité de contact et rendez-vous avec le Maire et adjoints.
- 11 août au 02 septembre : Réalisation de permanence par M. le Maire et Adjoint. Un calendrier sera transmis aux habitants de la commune.
- 02 septembre et 04 novembre : Remplacement par Mme Puygérias Isabelle (secrétaire des Mairies de Feuillade et Grassac) tous les mercredi après-midi (14h-18h) et un samedi matin sur deux (9h-12h).

6- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le Maire, fait part à l'assemblée du courrier du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de la Charente l'informant qu'au terme d'une procédure d'appel public à la concurrence, il a attribué son contrat d'assurance groupe - risques statutaires à adhésion facultative pour la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016 au candidat suivant : SOFAXIS /CNP ASSURANCES.

Le Maire expose à l'assemblée : Les caractéristiques du contrat souscrit son mode de gestion et les conditions tarifaires. Il propose à l'assemblée que la commune de Mainzac adhère à ce contrat et demande l'autorisation de signer les conventions en résultant et tout acte y affèrent.

L'assemblée, après en avoir délibéré :
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26.
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pour l'application de l'article 26 (alinéa 21 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, Décide :

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

- Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS
- Durée du contrat : 17 mois à compter du 1er juillet 2015
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- Agents CNRACL : Tous les risques avec la franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 5,98 %
- Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés a la CNRACL et des Agents Non-Titulaires de droit public (IRCANTEC)
- Tous les risques avec une franchise de 15 jours et maladie ordinaire 1,06 %

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y affèrent.
Article 3 : Le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Résultat du vote : Adopté. Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

7- Vente de ferraille

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de revendre la ferraille appartenant à la commune à une entreprise qui rachète la ferraille afin de faire des bénéfices.
Résultat du vote : Adopté Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

8- Projet d'adressage postal

La réunion publique ayant lieu après ce conseil, M. le Maire rappelle le projet aux conseillers.

9- Informations diverses :

- Organisation de la soirée du 25 juillet 2015 par le comité des fêtes. Mme Mercier rappelle l'organisation de cette soirée et demande l'aide de tous les volontaires pour aider le comité des fêtes. Une fermeture de la voirie devant la Mairie sera réalisée pour cette soirée-là.
- Réunion « prévention sécurité » : Vendredi 12 juin à 17h30, salle des fêtes de Charras.
- Délibération commande groupé SDEG : Accord à l'unanimité des membres présents.

Clôture de la séance à 15h30

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC
Séance du vendredi 25 septembre 2015

Membres en exercice : 11	**Date de la convocation:** 16/09/2015
Présents : 9	*L'an deux mille quinze et le vingt cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*
Votants: 9	**Présents :** Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Jean-Luc GERVAIS, Michèle MERCIER, Régine DELAGE, Solange PARAGE.
Secrétaire de séance: Evelyne MAUBRUN	**Représentation :** Romain LABICHE
	Excusés : Brigitte VERLHAC
	Absents:

1°/Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le diagnostic des ERP (Etablissement Recevant du Public) ainsi que du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) datant de 2013.

La synthèse des coûts estimatifs pour la commune était de :

- ERP Eglise = 7 710 € - ERP Mairie = 123 910 € - ERP Salle association = 23 755 €
- Travaux de voirie et espaces publics = 31 915 € - Soit un total de 187 290 €

Depuis, la commune de Mainzac a réalisé un certain nombre de travaux prévus dans ce dossier. Un nouveau texte de loi a assoupli ce dispositif, mais oblige les communes à définir un agenda précis des travaux et éventuellement demander des dérogations ainsi qu'un délai complémentaire pour ces réalisations. Cet agenda doit être réalisé pour le 27/09/2015. Suite à ce rappel du dispositif, Monsieur le Maire présente cet agenda ainsi que les demandes de dérogations et le calendrier prévu. Monsieur le maire précise que les montants présentés correspondent à ceux du cabinet d'étude de 2013, que ces sommes sont très surévaluées. Une partie des travaux réalisés par la commune actuellement ont été réalisés en régie interne.

ERP N°1 Eglise : Montant estimatif restant : 1400 € HT

- 2x demande dérogations : (Stationnement Handicap et Eclairage-circulation intérieure)
- Travaux à prévoir : Revêtement de l'entrée de l'église (réfection des pavés)

ERP N°2 Mairie de Mainzac : Montant estimatif restant : 7 865 € HT

- 1x demande de dérogation : Ascenseur
- Plusieurs travaux pour un montant estimatif de 7 865€ HT (voir document joint)

ERP N°3 : salle associative : Montant estimatif : 4 580 € HT

- 3x de demande de dérogation (stationnement Handicap, rampe et cheminement de l'accès sanitaire)
- Plusieurs travaux pour un montant estimatif de 4 580 € HT (voir document joint)

Concernant la partie PAVE (voirie et accès public), celle-ci n'est pas concernée par l'agenda. Les travaux seront à prévoir en cas de travaux liés à ces voiries. Au niveau de l'agenda, le Maire prévoit de demander 6ans pour réaliser tous les derniers travaux (programme 2016-2022).

Monsieur le Maire présente la délibération concernant l'agenda AD'AP pour vote. Délibération approuvée par le conseil.

Votants = 10 (dont 1x pouvoir) POUR = 10 CONTRE = 0

2°/Présentation du programme Très Haut Débit (THD) 16

Monsieur le maire présente le diaporama présenté en Communauté de Communes Seuil Charente Périgord prévoyant un dispositif sur 15-20ans. La première tranche (2016-2020) prévoit une dépense sur la communauté de Communes d'environ 3 Millions d'Euros (environ 500 000€ restant à la charge de la Collectivité, environ 100 000€/an/5ans).
Afin de financer ces 100 000€/an, la Communauté de Commune propose de se servir du FPIC (fond de péréquation). Pour la commune de Mainzac, cela correspond à environ 1042€ (somme sur 2015) qu'elle devra reverser à la Communauté de Communes.

Vote pour à l'unanimité des membres du conseil.

Votant = 10 (dont 1x pouvoir) POUR = 10 CONTRE = 0

3°/ LOI NOTRE : projet de fusion entre la CDC Seuil Charente Périgord et Bandiat Tardoire

Monsieur le maire présente rapidement le projet de la Préfecture de la Charente ainsi qu'un résumé des différentes réunions au niveau de la Communauté de Communes. La loi nous permettrait de ne pas fusionner avec une autre collectivité mais le Préfet peut décider à notre place.
Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion spéciale courant Octobre afin de discuter de ce thème très important.

4°/ PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La PLUI va démarrer d'ici peu. Afin de participer aux différentes réunions sur ce thème, il est demandé la désignation d'un élu référent ainsi qu'un suppléant.

Elu titulaire : Le maire, DOMINICI Patrice
Suppléant : MAUBRUN Evelyne

5°/ Schéma de mutualisation

Monsieur le Maire rappelle que les EPCI doivent adopter, avant le 31 décembre 2015 un schéma de mutualisation des services. Cette obligation issue de la loi du 16 décembre 2010 et de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale constituera un enjeu important pour les prochaines années. A chaque début de mandat, les composantes du bloc local (communes membres et EPCI) doivent désormais réfléchir à une organisation commune de certains de leurs services et le formaliser en un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.
Les grandes lignes de la mutualisation ne sont pas figées, elles peuvent évoluer. Le projet de schéma a été voté par le conseil communautaire le 22 septembre 2015, il doit être soumis à l'avis des communs membres. Celles-ci ont trois mois pour se prononcer par délibération. Si elles ne se prononcent pas, leur avis est réputé favorable.
L'objectif du schéma est la mise en place d'une organisation commune permettant une meilleure efficacité opérationnelle conduisant, à terme, à une optimisation financière.

Le schéma porte sur les thèmes suivants :

1. Vers un pacte financier pour une optimisation fiscale
2. Amélioration de la qualité du service public
3. Ressources humaines et management
4. Vers de nouveaux services à la population plus solidaire

Délibération à valider. Vote pour à l'unanimité des membres du conseil.

Votant = 10 (dont 1x pouvoir) POUR = 10 CONTRE = 0

6°/ Point sur les travaux en cours sur la commune

Travaux du logement N°2 : Monsieur le Maire présente le tableau détaillé de toutes les dépenses sur ce logement. Celui-ci est en cours de finition. A ce jour, l'électricien doit finir quelques passages de câbles au niveau des fenêtres (électrification des ouvertures car très difficile d'accès). A la suite de cela, il y aura la dernière couche de peinture murale, les toilettes à finir. Les derniers travaux en attente sont ceux du raccordement d'ERDF (RDV pour le devis le 20 octobre 2015), la demande ayant été réalisée début juillet, le Maire espère une finition pour le mois de novembre. Une question reste en suspens concernant la réfection du hall d'escalier du logement. Un devis a été proposé par une entreprise de Javerlhac pour la somme de 2 694,60 € TTC. La Mairie réfléchit pour un travail réalisé en régie, mais c'est compliqué car c'est du travail en hauteur donc interdit pour le personnel de la commune.

A ce jour, le montant des travaux correspond à environ 26 892€.

Travaux du secrétariat de la Mairie :
Le secrétariat de la Mairie a été refait complètement (sol, mur et plafond, bureau).

- Travaux secrétariat : sol, mur, plafond : 2 456,40 €
- Divers électricité : 96,80 €
- Mobilier secrétariat : Comptoir d'accueil + un bureau : Occasion : 456,00€
  Soit un total de 3 009,20 €

Travaux de voirie : La mairie n'a pas encore validé le devis pour les travaux de réfection de la voirie (Labadias + diverses réparations sur la commune) car un projet est en cours concernant la réalisation d'une place de dépôt de bois sur Labadias (au niveau des travaux actuels). Le Maire attend donc la décision concernant cette place de dépôt. En fonction de cela, les travaux pourraient être reportés sur l'année 2016.

7°/ Questions diverses :

- Réunion d'information sur l'avenir du Cinéma « Le Silvérado » - 1er octobre 2015 – 20h30
- **Election régionale – Dimanche 06 et 13 décembre 2015**

Clôture de la séance à 22h

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC
Séance du vendredi 13 novembre 2015

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 11

Secrétaire de séance:
Romain LABICHE

Date de la convocation: 04/11/2015

L'an deux mille quinze et le treize novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Régine DELAGE, Solange PARAGE

Excusés: Brigitte VERLHAC représentée par Michèle Mercier

Absents:

Loi NOTRe

Monsieur le maire présente une partie de La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Présentation du document transmis à la Préfecture de la Charente « **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Charente (SDCI).**

- Présentation complète de toute la première partie : Introduction et Etat des lieux de l'Intercommunalité de la Charente.
- Explication des différents régimes fiscaux des intercommunalités de la Charente et présentation des régimes de la CDC Seuil Charente Périgord et Bandiat Tardoire.
- Présentation du projet de la Préfecture de la Charente et fusion des CDC Seuil Charente Périgord et Bandiat Tardoire.

Réflexion sur les incidences fiscales en termes de fusion :

- TPU obligatoire pour la nouvelle CDC – conséquence pour les communes de Seuil Charente Périgord
- Transfert d'une partie de la TH vers la nouvelle structure – possibilité de perte pour la commune de Mainzac estimée à – 5 357 € sans aucune garantie de compensation correspondante.
- La perte globale est estimée pour la commune de Mainzac à 7 086€ (39% de sa fiscalité). Cette perte pourrait être compensée en partie par la CLECT (Commission Local des Charges Transférées) suivant les différentes compétences transférées. Aucune garantie à ce jour.
- Présentation succincte de l'analyse fiscale transmise par les services de la Préfecture présentant le programme de lissage des taux sur une période de 12 ans aboutissant à un taux unique la treizième année.

Monsieur le maire précise que les élus ont critiqué cette estimation qui leur a été présentée en bureau communautaire au mois d'octobre 2015, considérant qu'elle reposait sur un postulat irréalisable, partant du principe qu'aucun transfert de compétences, entre les deux anciennes entités, n'est prévu. Les chiffres présentés partant donc du postulat que le transfert de compétence qui aura obligatoirement lieu n'engendrera aucune conséquence sur les budgets des mairies et de la nouvelle ECPI. Tous les élus estiment qu'il y aura obligatoirement des conséquences non négligeables sur ces différents budgets. Cette estimation amène peu d'information fiable concernant les conséquences fiscales pour les ménages et les collectivités adhérentes. Monsieur le Maire précise que partir dans l'inconnu avec cette fusion était le meilleur moyen de ne pas réussir le premier objectif de la « rationalisation des dépenses de l'Etat ».

Plusieurs élus ont souhaité obtenir un délai complémentaire pour réaliser une étude plus sérieuse sur ces conséquences en fonction des éventuels transferts de compétences que cette fusion amènerait.
Cette demande a été rejetée par le Préfet de la Charente.

Monsieur le Maire précise de plus que la loi datait du 7 août 2015 et que l'on demande aux collectivités de se prononcer seulement 3 mois après ce qui est largement insuffisant.

- Présentation des éventuelles conséquences sur la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).
- La fusion des CDC amènerait obligatoirement aussi des conséquences sur différentes ressources des collectivités adhérentes en termes de péréquation (FNGIR, FPIC, CFE, etc.…)

Monsieur le Maire précise, qu'il n'a actuellement aucun document sérieux lui permettant d'appréhender l'avenir de ces différentes ressources, là aussi beaucoup d'inconnu pourrait être résolu par des études plus sérieuses de la part des services de l'Etat.

Il précise aussi, qu'il est très inquiet sur le montage du prochain budget de la commune pour le mois de mars prochain car cette fusion avec toutes ces incertitudes va en supplément des baisses de dotation de l'état prévue.

- Monsieur le maire présente un tableau des différentes compétences de la CDC Seuil Charente Périgord et Bandiat Tardoire, à ce jour nous ne savons pas précisément qu'elles seront celles qui seront transférées. La compétence scolaire détenue par Seuil Charente Périgord serait obligatoirement transférée à la nouvelle structure, avec de lourdes conséquences financières.

- Monsieur le Maire présente les différentes conséquences annexes, non négligeables suite à la fusion des deux structures
  - Suppression des 2 CDC pour créer 1 nouvelle Communauté de communes.
  - Suppression du syndicat mixte de la Coulée d'Oc.
  - Suppression de 3 SIVOS (SIVOS Agris La Rochette, SIVOS Marillac le Franc-Yvrac et Malleyrant, SIVOS Bunzac-Pranzac), en cas d'exercice des compétences scolaires et périscolaires, actuellement détenues par la CDC Seuil Charente Périgord,
- Le transfert obligatoire des compétences GEMAPI en 2018 et Eau en 2020 conduirait à la supression du SIAH du Bandiat et de 3 SAEP (Saint Germain de Montbron, Montbron Eymouthier, Bunzac-Chazelle-Pranzac) dans l'hypothèse où leur périmètre n'évoluerait pas.
- Impact sur les syndicats : CALICOM, SDEG, SDITEC, Syndicat mixte de la Fourrière, Charente Eaux, Horte et Tardoire, Braconne et Bois blanc.

Pour résumer, Monsieur le Maire précise qu'il est très clairement contre cette fusion car beaucoup d'inconnus demeurent (faisant partie des élus ayant demandé un délai supplémentaire pour étude complémentaire), que ce projet semble avoir été réalisé « à la va vite » et que différents exemples de recentralisations lui font penser qu'il n'y aurait pas de réduction des dépenses de la nouvelle structure. Pour les habitants de Mainzac et au-delà pour les habitants du territoire de la CDC actuelle, il ne voyait que des diminutions des services publics et que ce nouvel éloignement n'apporterait aucune valeur ajoutée avec probablement des augmentations sur différentes taxes.
De plus, l'annonce par voie de presse du Préfet, est claire ; il souhaite par la suite passer à une autre phase de ce schéma, afin de créer une seule structure sur tout le nord de la Charente. Ce n'est pas rassurant pour l'avenir.

- La loi prévoit que certaines collectivités ne seraient pas obligées de fusionner, en fonction de la densité de la population sur le territoire. La CDC Seuil Charente Périgord est dans ce cas-là, mais pas la CDC Bandiat Tardoire. Dans ce cas-là, le préfet pourrait obliger les deux structures à fusionner malgré les avis des différentes communes et CDC.

Après discussion, les membres du conseil municipal, votent la prise de délibération avec avis « pour ou contre le projet de SDCI » transmis par le Préfet de la Charente en date du 13 octobre 2015. De plus, en cas d'avis défavorable le préfet demande d'exprimer les motifs qui ont guidé ce choix et cela, pour chacune des mesures du SDCI concernant la mairie de Mainzac (fusion d'EPCI à fiscalité propre,
dissolution, et/ou fusion de syndicats, ..., hormis la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) adressés pour informations seulement.

Résultats : VOTE POUR : 0 VOTE CONTRE : 11 ABSTENTION : 0

Le projet du schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) est donc rejeté à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire adressera donc une délibération avec ce résultat à la préfecture et transmettra en même temps un courrier détaillant les raisons de ce refus. Ce courrier sera transmis à tous les conseillers pour signature avant l'envoi.

RENOUVELLEMENT CONTRAT Mme SIRI Caroline:
M. le Maire rappelle le contexte du contrat aidé réalisé cette année.

- Contrat aidé jusqu'à mi-janvier (6 mois) à raison de 20h / semaine
- Possibilité de renouvellement de 12 mois

M. le Maire rappelle l'entière satisfaction donnée par ce salarié au cours des 6 derniers mois, et présente le coût réel d'emploi de ce salarié.

- Salaire Brut = 832,90 € /mois donc 153,25 de retenue salariale (charge salariale)
- Salaire Net = 679,64 € /mois
- Charge patronale = 103,67 €

Donc le coût global pour la collectivité = 832,90 + 103,27 = 936,57 €/mois.
Ce contrat est aidé à hauteur de 80% du brut = 666,30€
Le coût résiduel pour la commune est donc de (936,57–666,30) = 270,27€/mois pour 20h de travail/semaine.
M. le Maire propose donc de renouveler ce contrat pour douze mois.

Résultats : VOTE POUR : 8 VOTE CONTRE : 2 ABSTENTION : 1

Décision Modificative : Le contrat aidé n'étant pas prévu lors du budget en mars 2015, cette ligne n'a pas été prise en compte. M. le Maire propose donc de voter une DM de 3000 €.

Résultats : VOTE POUR : 11 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DENOMINATION DES RUES :
Au terme de plusieurs réunions, la liste des rues a été établie avec leurs nouvelles appellations qu'il convient de répertorier de manière exhaustive pour en assurer la publicité auprès des différents services concernés. Les panneaux et numéros sont en cours de pose.

Résultats sur la délibération : VOTE POUR : 11 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

C.C.A.S.) : Suppression de la gestion financière et comptable du Centre Communal d'Action Social

Monsieur le Maire informe le conseil que la Loi n° 2015-91 du 7 août 2015 (article 79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle précise également que lorsqu'une commune dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences.

Résultats sur la délibération : VOTE POUR : 11 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

PROJET DE PLACE DE DEPOT DE BOIS : Monsieur le Maire rappelle la proposition de création de deux places de dépôt de bois sur la commune de Mainzac. Un devis a été réalisé pour une place situé à Labadias. Le coût est de 4 410€. Devant le coût exorbitant de cette place, le Maire propose d'annuler ce projet. Avis positif des conseillers.

ELECTIONS REGIONALES - Organisation : Proposition de tableau de répartition des permanences des conseillers lors des élections régionales du 6 et 13 décembre 2015.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Taxe de séjour** – présentation du guide pour information – information à retransmettre à tous les loueurs.
- Fermeture Gendarmerie de Marthon – Informations
- **Travaux logement :**
  - ERDF: **1 872€** (nouveau logement) + **1 062€** (logement Delage Régine) – Travaux 7 décembre
  - SAUR: **1 065€** - pas de date à ce jour pour les travaux
  - Devis Cerdan Cage escalier = **2 694,60** € TTC ou travaux en régie. Ces Travaux sont mis en attente.
- **TNT Haute définition – 5 avril 2016 – informations**
- **Primes salariés :** Monsieur le Maire propose de remettre une « prime de fin d'année » aux deux salariés de la commune : Proposition de 100€ x 2 – Acceptation à l'unanimité des membres présents.
- Projet d'implantation d'éolienne dans les bois de Beaussac - information
- **Proposition d'achat de décorations de Noel :** Il est proposé de réaliser plusieurs achats pour renouveler les décorations de noël (guirlandes, etc…), ce qui n'a pas été fait depuis une dizaine d'année. - Acceptation à l'unanimité des membres présents.
- **Organisation Vœux + noël :** Invitation le samedi 09 janvier 2016 à 16h
- **Modification tri des plastique 2016 - informations**

Clôture de la séance à 23h00

Chacun la souhaite « Bonne et Heureuse » à la famille, aux amis, aux voisins … Bon an, mal an, chaque année déroule son lot de douleurs, malheurs, peines, et joies.
Pour avoir rassemblé à Paris, 47 personnalités politiques de la planète, suite aux attentats meurtriers, le 11 janvier 2015 s'inscrira sans doute dans les livres d'Histoire.
Les mots fusent, se disent, s'écrivent, interpellent : horreur, terreur, douleur, angoisse, droit, devoir, sécurité, liberté, égalité, fraternité, diversité, enseignement, éducation. Les émotions, sont souvent éphémères.

Suivront, la journée du souvenir de l'extermination juive, les élections en Grèce et sa dette colossale, les armes qui résonnent en Ukraine, tandis que la météo continue ses caprices en semant tempête, neige et inondations.

Dans le cadre de la *Nouvelle Organisation Territoriale de la République* ; appelée Loi NOTRe, nous avons voté les 22 et 29 mars 2015, pour élire les Conseillers départementaux. La carte des cantons a été redessinée, afin de réduire leur nombre. Depuis ce scrutin, nous devons dire Conseil ou Conseiller départemental, à la place de Conseil ou Conseiller général. Nous avons voté pour un « binôme » (1 homme, 1 femme !), lequel est élu du canton et siège au Conseil départemental. Ce « binôme » vote pour élire le Président qui dirigera le Département.
Ci-dessous, les résultats de notre Commune :

COMMUNE DE MAINZAC
Canton de VAL DE TARDOIRE - Code Canton 19 - Circonscription N°3

1er TOUR DU 22 MARS 2015

Total du bureau de vote

Inscrit = 87	Votants = 60	Blancs / Nul = 10	Exprimés = 50

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES LISTES

N° d'ordre	Binômes de Candidats	Nombre de voix	Pourcentage Arrondi au 2ème chiffre
1	BOURDIER Nicole MERLE Rémy	3	6 %
2	BOUTANT MICHEL LAVIE-CAMBOT Maryse	25	50 %
3	COMBEAU Danielle DE LORGERIL Dominique	22	44 %

2ème TOUR DU 29 MARS 2015

Total du bureau de vote

Inscrit = 87	Votants = 58	Blancs / Nul = 7	Exprimés = 51

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES LISTES

N° d'ordre	Binômes de Candidats	Nombre de voix	Pourcentage Arrondi au 2ème chiffre
2	BOUTANT MICHEL LAVIE-CAMBOT Maryse	21	41,2 %
3	COMBEAU Danielle DE LORGERIL Dominique	30	58,8 %

Le binôme, Michel BOUTANT et Maryse LAVIE-CAMBOT, est élu Conseiller départemental du canton Val de Tardoire.

Suite à ces résultats, Michel BONNEAU, Pharmacien à Rouillac, a été élu Président du Conseil départemental de la Charente, et succède à Michel BOUTANT.

Rappelons-nous que, lors des élections cantonales, les Conseillers généraux étaient renouvelés (par moitié) tous les trois ans. Désormais, les Conseillers départementaux (toujours en binôme) sont élus pour 6 ans - au scrutin majoritaire binominal à 2 tours.
En bref, le Conseiller départemental : c'est l'assemblée délibérante du département, formée par la réunion des conseillers départementaux.

Le Président, c'est l'organe exécutif du département, il prépare et exécute les délibérations du Conseil.

Les nouvelles délimitations des cantons, sont faites en fonction des chiffres de la population, publiés par l'INSEE en 2013. Depuis cette cartographie, le Département de la Charente compte 19 cantons au lieu de 35.

MAINZAC fait donc partie des 29 communes regroupées dans le Canton Val de Tardoire, dont le chef-lieu cantonal sera la ville de LA ROCHEFOUCAULD.

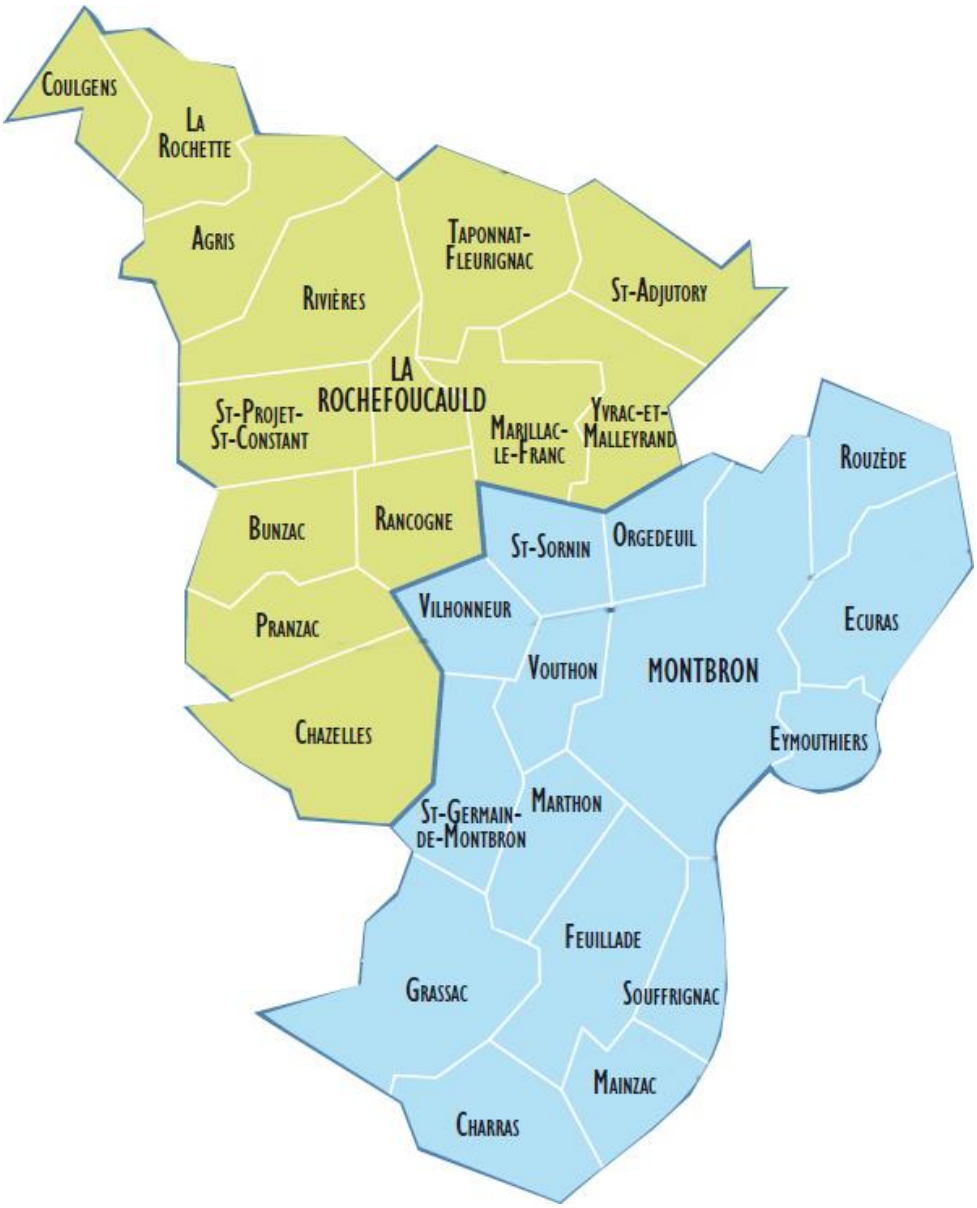

Les premières fleurs donnent l'espoir de voir le Printemps arriver, et dimanche 12 avril 2015, nous nous sommes donné rendez-vous dans la salle associative, à l'occasion du repas des Aînés.
Chaque année, ce repas est offert aux habitants de la Commune, ayant atteint l'âge de 60 ans et plus. Les personnes ayant moins de 60 ans, ou domiciliées à l'extérieur de la commune, sont les bienvenues, moyennant le prix du repas !

Cette journée permet de sortir de son quotidien, de revoir des connaissances, de discuter, et de passer un bon moment.
Le repas est préparé et servi par un traiteur ;
Voici le menu de cette année 2015. 20 € - boisson comprise

- Velouté d'asperge
- Filet de saumon sauce fruits de mer
- Trou périgourdin
- Rôti de bœuf sauce aux cèpes et légumes verts
- Salade, Fromage
- Tarte aux fruits maison
- Café

Une équipe de passionnés aura mis 17 ans pour reconstruire à l'identique, la frégate qui avait permis au Marquis de La Fayette de traverser l'océan atlantique en 1780. L'Hermione a quitté Rochefort le 18 avril 2015 à 23 h, en direction de Yorktown, aux Etats-Unis. Quatre autres escales sont prévues, Mount Vernon et Alexandria en Virginie, Annapolis et Baltimore dans le Maryland.
Pour mémoire, les colonisateurs européens furent nombreux en Amérique du Nord. Les Anglais étaient positionnés le long de la côte Est, appelée Nouvelle Angleterre. En 1776, ce fût le début de la guerre, et c'est à la demande américaine, que Louis XVI envoya l'artillerie française, très expérimentée, au siège de Yorktown en 1781, pour aider les insurgés américains à gagner leur indépendance, face aux Anglais.

****

Les aléas imposent souvent un mode de vie différent de celui que nous souhaiterions, mais ce peut-être aussi un choix délibéré.
C'est ce que semble avoir fait ce couple, qui s'est installé sur la place du cimetière. « Madame » est originaire du Nord de la France, « Monsieur » de la région parisienne. Sédentaires pendant quelques années dans le Ribéracois, l'idée de vivre différemment a mûri lentement. Jour après jour, ils ont construit une roulotte en l'équipant d'un capteur solaire.

Le couple est accompagné de leurs quatre enfants, trois chiens, et du cheval qui tirera la nouvelle demeure. C'est l'aventure à la découverte des régions françaises, et de la population, sans oublier de passer dans le secteur de Ribérac pour revoir les amis. La charge est lourde, il faut ménager la monture, suivre le plus possible les vallées en longeant rivières et ruisseaux, et s'arrêter dans des villages, en demandant l'autorisation à la Municipalité pour ne heurter personne.

A Mainzac, le cheval broute l'herbe du terrain adjacent la place, au grand soulagement du propriétaire qui n'aura pas à sortir la tondeuse ! Les enfants en âge de scolarisation, étudient via internet, « Monsieur » installe un panneau *« Guérisseur Magnétiseur »*, « Madame » propose un petit spectacle de marionnettes ; pas de tarif, c'est au bon vouloir des spectateurs, lorsqu'il y en a …Un vélo commun permet de se rendre à l'alimentation la plus proche.

Après quelques jours de repos, la prochaine étape de l'attelage devrait être Charras.
Prends ton élan, Cheval, ce n'est pas loin, mais il y a des côtes.

En juillet, Mainzac a fait la fête autour d'un repas musical. Les enfants se sont bien amusés avec le château gonflable, l'accordéoniste, un peu loin des tables, a fait ce qu'elle a pu pour se faire entendre ; le cochon grillé était excellent, et chacun a passé le plat à son voisin, comme il se doit… Nous remercions toutes les personnes qui se sont dévouées pour le déroulement de la soirée, ainsi que vous toutes, et tous, qui nous ont fait l'honneur de se déplacer.

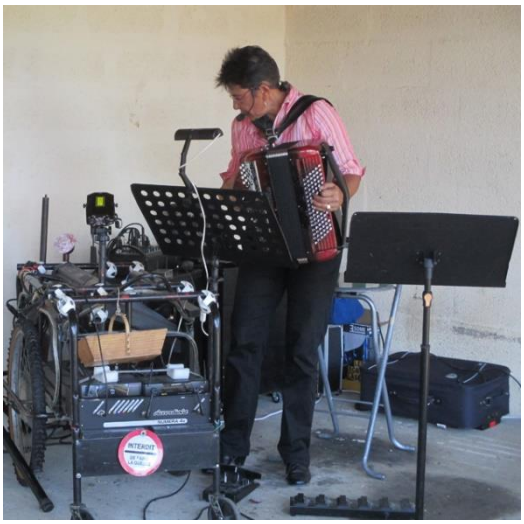

****

Le premier week-end du mois d'août, les véhicules aux immatriculations diverses, et leurs chevaux passent et repassent sur la petite départementale, pour s'installer sur le terrain, face à la mairie. Les barns sont installés *(écuries mobiles, dirons-nous pour traduire le mot anglais)*, il faudra beaucoup d'eau, il y a peu d'arbres pour se mettre à l'ombre, il fait très chaud. L'association, « *Coutillas-Endurance* », créée par Monsieur et Madame BLOT en 2004, organise chaque année à Mainzac, une course, à laquelle participent un nombre de haras régionaux. Cet élevage de plein air (pur-sang et demi sang arabe), est axé sur l'endurance, et se situe au « Petit Coutillas » commune de Feuillade. Les chevaux évoluent en liberté sur 65 ha de près, landes, et bois.

****

26 août 2015, l'Hermione est de retour. Après quelques jours de pose sur les quais de Bordeaux, elle rejoindra Rochefort, son point d'attache.

Les touristes de passage, installés dans les gîtes alentours, ont peut-être été informés de ces festivités par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme situé à Montbron !
Chaque occupant de location meublée (hôtel, gîte etc.), est tenu de verser une taxe de séjour ajoutée sur la facture, lorsqu'il quitte les lieux. Cette taxe de séjour est votée par les Communautés de Communes de l'Office du pôle ; en ce qui nous concerne, Seuil Charente Périgord, a instauré cette taxe en janvier 2013. Entièrement affectée au secteur du tourisme, elle permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique du territoire (conditions d'accueil par exemple, billetterie de spectacles, de visites, accès WIFI, visites guidées du patrimoine, ou encore vente de cartes de randonnées pédestres…).
Les loueurs (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes meublés, campings, tout hébergement de plein air), perçoivent donc cette taxe auprès des occupants, à l'exception des colonies et centres de vacances pour enfants. Elle est calculée sur la fréquentation réelle, à partir d'une nuitée, et par personne. Certaines exonérations sont appliquées et précisées dans le guide du loueur.
Cette taxe est collectée avec des périodes précises, et à la fin de chaque période, le loueur dispose d'un mois pour transmettre le récapitulatif et le montant à la Trésorerie du secteur concerné, pour le compte de la Communauté de Communes.

Périodes :	1er janvier au 30 avril	versement : 1er juin
	1er mai au 31 août	versement : 1er octobre
	1er septembre au 31 décembre	versement: 1er février

Cette taxe s'applique bien entendu à toute personne, quel que soit la nationalité. Il est conseillé de la faire figurer dans le contrat de location, en plus du montant de l'hébergement, et de l'afficher dans des lieux distincts.
Il faut préciser qu'elle n'est pas considérée comme un revenu pour le loueur qui, en fait, sert simplement d'intermédiaire, pour le compte de la Communauté de Communes. A compter de 2016, « Seuil Charente Périgord » a fixé cette taxe à 0,50 € par personne.

****

Avec la canicule de cet été, vous avez sans doute remarqué que les carottes sauvages prennent place fièrement, sur de nombreux terrains ! Et pour cause… la carotte sauvage s'est très bien adaptée à la sécheresse, on la trouve partout en Europe, même en Asie. En Corse, elle est nommée *« A pastinaccia»*, parce que la racine ressemble au *panais (*ce légume ancien un peu oublié, mais de retour sur les étals).
Pour bien la reconnaître, afin de ne pas la **confondre avec la cigüe qui est toxique et poison,** il faut l'observer quand elle est fleurie.

La belle fleur blanche ressemble à de la dentelle ; d'ailleurs le nom anglais signifie, « *dentelle de la reine Anne »*, mais, très important, il faut remarquer la petite fleur de couleur pourpre, bordeaux, qui est tout au centre ; on a l'impression de distinguer un insecte. En début de floraison, les fleurs sont un peu roses, et deviennent blanches en s'ouvrant. Parfumées, elles abritent de nombreux insectes.

En fin de floraison elles se referment, pour ressembler à un nid d'oiseau, laissant apparaître les graines que les petits volatiles apprécient. Ces graines peuvent être distillées ; on obtient de l'huile essentielle, permettant de traiter l'eczéma ou le psoriasis, entre autre.

Même si elle est comestible, et plus parfumée que la carotte cultivée, il faut être certain de bien la connaître, et à défaut, un bouquet champêtre embellira le salon !

C'est sans doute l'ancêtre de la carotte de nos jardins, puisqu'elle a été cultivée en Iran dès le 10ème siècle, en Hollande au 17ème. Il existe aujourd'hui, parmi les variétés que nous cuisinons, différentes couleurs de racines.

« Presque tout ce qui caractérise l'humanité se résume par le mot culture »
François Jacob, chercheur en biologie et prix Nobel en 1965

A quoi vous fait penser ***septembre***, en dehors de la chasse, des vendanges, et des champignons ?
Ce proverbe chinois, pour indice : *« L'enseignement chasse l'ignorance, comme la nourriture chasse la faim »*. Vous avez deviné, nous allons parler de l'ECOLE ! Ce mot est apparu dès 1050, pour désigner *« l'établissement où l'on donne un enseignement collectif »*.

C'est le jour de la rentrée pour les enfants, fiers de montrer le nouveau cartable, un peu inquiets à l'idée de découvrir une nouvelle classe, une nouvelle section, et surtout, la Maîtresse ou le Maître… *« J'espère qu'il ou elle ne sera pas trop sévère, hein, maman (ou papa)!»*. Il faut se réveiller un peu plus tôt, et bien déjeuner, pour aller à l'école de MARTHON, une des écoles dont dépendent les enfants qui habitent sur la commune de MAINZAC.

Madame Marion ARNAULT, Directrice de l'école, accueillera les familles pour ce grand jour.
Une classe supplémentaire a été créée en 2015, et l'école regroupe 113 enfants, répartis dans les 5 classes.

- Il y a deux classes de **Maternelle** ; les enfants peuvent y entrer dès l'âge de 2ans ½.
- Une classe de 24 enfants, c'est-à-dire, 2 dans la section des tous *petits* qui ont 2ans ½, et 22 en *Petite section.*
- Une classe de 23 élèves, dont 7 en *Moyenne section* et 16 en *Grande section*

En élémentaire :

- Une classe de 21 élèves, regroupant 14 enfants de la section CP et 7 de la section CE1.
- Une classe de 21 élèves également, regroupant 6 enfants de la section CE1, et 15 de la section CE2.
- Une classe de 24 élèves, regroupant 10 enfants de la section CM1 et 14 de la section CM2.

L'enseignement se déroule de 9h à 12h, et de 13h30 à 15h45. Le mercredi, de 9h à 12h.

Dès sept heures le matin, les enfants sont accueillis en Accueil de Loisirs sans hébergement, où ils font des jeux, des activités leur sont proposées, ils dessinent, en attendant l'heure d'entrée en classe ; il en est de même de 16h30 à 18h30, jusqu'à l'arrivée des parents. De 15h45 à 16h30 ont lieu les Temps d'Activités Périscolaires. Ce temps d'accueil gratuit, est géré par la Communauté de Communes, mais il est soumis à l'inscription préalable. Il s'inscrit dans le cadre du décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

A midi, les enfants déjeunent à la cantine, où les repas sont préparés sur place, par Mesdames Marie MARZAT et Joëlle LACOUTURE. C'est un grand privilège, les enfants, sachez l'apprécier !

Les Agents Spécialisés, que nous appelons ATSEM, accompagnent l'enseignant au quotidien, ils accueillent les enfants, participent aux activités organisées, surveillent les temps de cantine, récréations et garderies ; ils contribuent à la préparation, à la propreté des locaux et du matériel utilisé par les enfants. L'enseignant est responsable de l'éducation et de l'apprentissage, l'ATSEM l'assiste dans son rôle éducatif, et les soins à apporter aux enfants.
Enseigner, instruire, c'est dispenser des connaissances, faire acquérir des savoirs. Eduquer, c'est susciter des conduites, des savoir-faire. Il y a nuance entre ces deux disciplines pratiquées dans les écoles.

Cette année à MARTHON, l'ensemble des classes va développer un projet commun, sur le « Vivre ensemble ».

Apprendre à respecter chaque personne qui nous entoure, quelque soit, son sexe, sa couleur, son origine ou milieu social. Les rôles sociaux dans la vie de tous les jours, que l'on soit fille ou garçon, ne sont pas anodins. Pourquoi par exemple, un garçon ne jouerait-il pas avec une dînette, un aspirateur, et une fille avec les petites voitures…C'est l'apprentissage de la vie d'adulte, où le partage des tâches est une nécessité. En fait, l'Enseignement et l'Education se complètent, ils sont la culture de l'esprit.

C'est très intéressant, mais si les enseignants sensibilisent à cette éducation, il faut du suivi en dehors de l'école. Les parents doivent prendre le relai, imposer les formules de politesse toutes simples, un peu de discipline, encourager les enfants à lire le plus possible pour acquérir des connaissances communes, nécessaires à la prospérité et au développement d'une nation.

Le philosophe Ernest Renan disait : *« une école où les écoliers feraient la loi serait une triste école ».*

J'ajouterai que « l'humanité se construit, aussi, avec la couleur de l'âme et les diversités culturelles ».
Je sais, je l'ai déjà écrit ; mais après tout, la vie est faite de répétitions qui nous font grandir, comprendre, espérer, communiquer, nous cultiver, comme à l'école !

Michèle Mercier

****

C'est une expression comme une autre …. Mariage, carnet blanc. Naissance, carnet rose !
La Commune se peuple !
Juste avant la rentrée scolaire, Christelle GAILLARD Secrétaire à la mairie, a donné naissance à **Léo** !
Grégory, l'heureux papa, est conseiller municipal à MAINZAC. Le temps passe vite, encore quelques années, et Chloé la grande sœur, donnera la main à Léo pour l'accompagner à l'école maternelle !

Bonjour ! C'est moi Léo
Je suis né le 31 août 2015

Papa, maman, et ma sœur Chloé

****

MAINZAC reste son lieu d'attache, elle y développe sa petite entreprise d'agro-alimentaire, chocolats, gâteaux, noix caramélises etc. au sein de la ferme familiale. Madame PETIT ? Vous réfléchissez … si je vous dis, Fanny VERLHAC, vous dites, Ah ! Oui, bien sûr !
Elle a donné naissance à Juliette ; n'oublions pas Cédric, l'heureux papa ! *(S'il te plait, ne me réveille pas quand je dors…)*

Coucou ! Moi, je m'appelle Juliette, je suis née le 20 septembre 2015.

Tu as vu Mamie, si j'ai des bouclettes, moi !

Félicitations à ces deux familles. Prochain carnet rose ???

Marcher au coucher du soleil, sans regarder ses rayons de feu ; écouter quelques aboiements de fin de chasse, le crissement de l'herbe sèche sous la semelle des chaussures, un oiseau surpris qui gazouille quelques notes d'énervement, et observer la végétation qui nous entoure, c'est reposant...
Les fougères nombreuses, veulent concurrencer en hauteur les arbustes alentours, tandis que le prunellier déploie ses rameaux bien protégés par une armée d'épines, et couverts de jolies baies bleues foncées.
Cet arbuste pousse rapidement, aime le soleil et tolère très bien la sécheresse. Ses branches épineuses s'enchevêtrent, et permettent de réaliser des clôtures difficilement franchissables par le bétail. On l'appelle aussi « épine noire », à cause de son écorce foncée.
Les fruits ont un goût âpre et très amer. Pour les cueillir, il est préférable d'attendre l'arrivée du froid et l'intervention du gel qui les fera flétrir, et les rendra plus doux.
Les oiseaux en sont friands, mais s'il en reste encore, il est possible de faire cette petite préparation pour obtenir une liqueur d'un joli bleu.

Ingrédients : 250 g de prunelles flétries, 1 litre d'alcool* fort (60°), 750 g de sucre.
Etaler les prunelles sur une feuille de papier, et les laisser sécher une journée. Les dénoyauter, les mettre dans un bocal en verre, recouvrir avec l'alcool*. Remuer chaque jour cette préparation qui va macérer au moins 5 semaines. En fin de macération, passer et filtrer. Faire cuire le sucre dans très peu d'eau pour obtenir un sirop, et le verser lentement dans l'eau de vie* de macération, filtrée. Verser ce mélange dans des bouteilles bien fermées, et les laisser vieillir quelques semaines.
Un apéritif* vendéen, obtenu avec les jeunes pousses d'épine noire, ramassées au printemps, porte le nom de « Troussepinette ». Mais bon, ça suffit pour aujourd'hui, il est des liquides* qu'il faut toujours consommer avec modération.

****

Ce vendredi 13 novembre 2015, la réunion du Conseil municipal vient de se terminer ; Il est tard, chacun se salue et regagne son véhicule avant l'extinction des lumières. L'autoradio donne de la voix, dès le premier contact du véhicule. La réception n'est pas très bonne, mais il me semble entendre « fusillade », « Paris » … Je monte le son, et comprend que le terrorisme a frappé en divers lieux de la Capitale, et près du stade de France pendant le déroulement d'un match amical, en faisant de nombreuses victimes.

Les Mots des Maux, sont à nouveau prononcés avec force et détermination, dans l'émotion générale. C'est dans cette actualité pesante, qu'il va falloir préparer les élections régionales, dont on parle peu, et la COP 21 *(c'est-à-dire la 21ème Conférence des Parties)* qui se déroulera au Bourget, avec le déplacement d'environ 145 chefs d'états et de gouvernement. Les moyens de sécurité disponibles, sont postés aux endroits stratégiques.

****

Toujours dans le cadre de la loi NOTRe, nous allons voter les 06 et 13 décembre 2015, autrement dit dans une quinzaine de jours, pour élire des Conseillers régionaux.

En effet, selon la loi du 16 janvier 2015, adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat, et après décision du Conseil constitutionnel, Le Président de la République promulgue la Loi le 07 août 2015, pour renforcer les compétences de la Région, et définir précisément, le rôle de chaque échelon, c'est-à-dire : Communes, Département, Région. Certaines ayant fusionné, la France comportera 13 nouvelles régions, à partir des 22 anciennes. (Pas de modification pour les Départements). Ces régions seront donc plus vastes ? Cela me donne envie de revenir très loin dans le temps.

Avant la Révolution de 1789, la France de l'Ancien Régime était divisée en grandes Provinces. Gérer chaque coin de l'hexagone, pour prendre en compte les besoins de la population, organiser les liens entre les circonscriptions administratives, ecclésiastiques, judiciaires, militaires, et fiscales, était trop compliqué. Pour résumer brièvement, Louis XVI demanda à Cassini (grande famille d'astronomes, les Cassini ont dirigé l'observatoire de Paris, pendant quatre générations), d'étudier un moyen d'y remédier. Ce fût donc après la Révolution, que l'Assemblée constituante adopta le projet Cassini, sur la création et le découpage de la France en 83 Départements. Nous l'avons déjà évoqué, la taille de chaque département a été établie afin que chacun puisse se rendre au chef-lieu en moins d'une journée de cheval, depuis n'importe quel point de son territoire. Ces départements furent divisés en districts, cantons et communes.

Michèle Mercier

Revenons en 2015… La Région, devrait donc avoir un poids plus important sur le plan géographique, démographique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire, les transports, et principalement pour le développement économique. ***Messieurs les Maires, mettez tout en œuvre pour faire connaitre et permettre le développement des entreprises installées dans votre commune si petites soient-elles ! Que ce soit le domaine de l'artisanat, de l'art, de l'agriculture (raisonnée c'est mieux) de l'agro-alimentaire, etc. Les petits ruisseaux font les grandes rivières…***

Selon l'Etat, le transfert des compétences administratives, vers les collectivités locales, est nécessaire dans le but de faire baisser les dépenses publiques, et de prendre en compte le besoin des citoyens.

Chaque nouveau Conseil régional, devra se prononcer avant le 1er juillet 2016, quant au nom définitif de la Région, du chef-lieu, et de l'emplacement de l'Hôtel de région.

Par la suite, les Conseillers régionaux éliront le Président du Conseil régional, et une Commission permanente. Seront ensuite élus les Vice-présidents, parmi les membres de la commission permanente ; leur nombre peut aller jusqu'à 30 % de l'effectif, sans toutefois le dépasser. Non, non ! Il n'y aura pas de cumuls de mandats…

Mainzac, va donc intégrer cette nouvelle grande Région, qui regroupera l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Limousin. En termes de chiffres d'affaires, ce serait la plus grande région agricole d'Europe, avec plus de 80 000 exploitations, le deuxième vignoble de France, et le premier bassin ostréicole de l'hexagone. Cette Région s'étend sur 84 000 km2, et compte près de 6 000 millions d'habitants, soit environ 9% de la population française. Il va falloir crier fort, pour se faire entendre.

Nous reparlerons de tout cela d'ici peu, puisque la loi NOTRe va concerner aussi les Communautés de communes, et les Communes.

Michèle Mercier

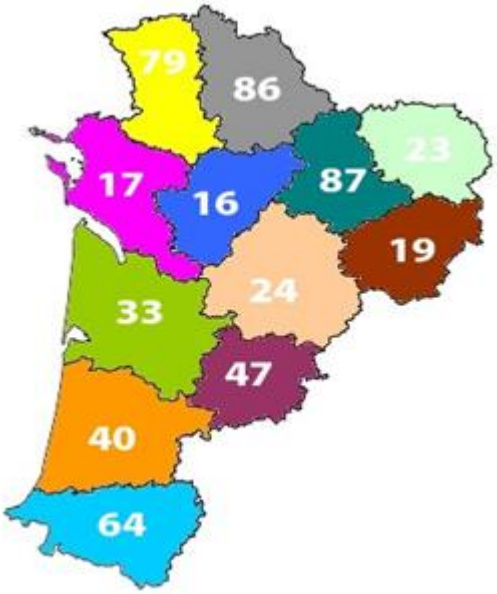

Région Aquitaine Poitou-Charentes Limousin, en attendant de connaitre le nom définitif.

06 Décembre 2015, les électeurs se sont donc prononcé pour ce premier tour des Régionales. En attendant le deuxième tour, c'est la semaine des bons mots et des phrases suaves entre les divers partis politiques.
Sur 89 électeurs inscrits à MAINZAC, il y a eu 58 votants. **Voici les résultats.**

1er TOUR DU 06 Décembre 2015			
Total du bureau de vote			
Inscrit = 89	Votants = 58	Blancs / Nul = 1	Exprimés = 57

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES LISTES			
N° d'ordre	**LISTES** *« Tête de liste »*	**Nombre de voix**	**Pourcentage** Arrondi au 2ème chiffre
1	M. PEREIRA Nicolas	1	1,75 %
2	M. ROUSSET Alain	9	15,78 %
3	Mme CALMELS Virginie	19	33,33 %
4	M. DARTIGOLLES Olivier	0	0 %
5	M. DOUET William	1	1,75 %
6	M. BOUSSION Joseph	1	1,75 %
7	Mme COUTANT Françoise	3	5,26 %
8	M. COLOMBIER Jacques	21	36,84 %
9	M. SETZE Yvon	2	3,51 %
10	M. PERCHET Guillaume	0	0 %

Il fait très beau ce 13 décembre, nous ne savons plus si nous sommes à quelques jours de Noël, ou du Printemps … L'urne, les enveloppes et les bulletins sont sur la table. Les membres du bureau attendent les premiers électeurs pour le second tour de ces élections régionales.

2èmer TOUR DU 13 Décembre 2015			
Total du bureau de vote			
Inscrit = 89	Votants = 60	Blancs / Nul = 0	Exprimés = 60

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LES LISTES			
N° d'ordre	**LISTES** *« Tête de liste »*	**Nombre de voix**	**Pourcentage** Arrondi au 2ème chiffre
1	Alain ROUSSET	10	16,6%
2	Virginie CALMELS	26	43,3 %
3	Jacques COLOMBIER	24	40,0 %

QUEL RECOURS CONTRE UN AUTOMOBILISTE NON ASSURE

Chaque automobiliste a l'obligation d'assurer son véhicule.
Malheureusement certains d'entre eux font abstraction de cette règle. Les assureurs estiment à 1 ou 2% le nombre d'automobilistes non assurés.
Lorsque survient un accident avec un tiers responsable mais non assuré vers qui doit-on se tourner pour obtenir réparation de ses préjudices tant matériels que corporels.

SE TOURNER VERS SON PROPRE ASSUREUR:

Dans un premier temps, la victime peut se tourner vers sa propre compagnie d'assurance pour tenter d'obtenir réparation au regard des différentes garanties souscrites dans le cadre de son contrat d'assurance.

- Si la victime a une garantie "dommages au véhicule" son assureur pourra lui rembourser les dommages matériels causés à son véhicule, sous déduction d'une éventuelle franchise prévue au contrat.
- De la même manière, si la victime a souscrit "une garantie conducteur", elle pourra se voir indemniser de ses préjudices corporels.
- Si la victime n'a souscrit aucune garantie de ce type ou que les garanties souscrites n'indemnisent pas totalement ses préjudices, elle devra alors se tourner vers le FONDS de GARANTIE des ASSURANCES OBLIGATOIRES pour voir indemniser ses préjudices.

L'INTERVENTION du FONDS DE GARANTIE :

Le Fonds de Garantie des Assurances obligatoires a été crée en 1951 pour indemniser les victimes quand le responsable d'un accident de la circulation n'est pas assuré.
L'intervention du Fonds de Garantie reste toujours subsidiaire et soumis à des conditions assez strictes.

- Lorsque l'auteur de l'accident est connu mais non assuré, la procédure d'indemnisation et les délais de saisine du Fonds de Garantie varient selon la nature des préjudices (Matériels ou corporels).

La victime devra toute de même, soit conclure préalablement une transaction avec le responsable, soit agir en justice dans les 5 ans à compter de l'accident pour que le Fonds de Garantie accepte d'intervenir.
Attention, la victime devra adresser sa demande d'indemnisation au Fonds de Garantie dans un délai d'un AN à compter de la date de transaction.
Si aucun accord n'est trouvé, la victime devra agir en justice contre le responsable de l'accident devant une juridiction CIVILE ou PENALE.
Si toutefois la victime a obtenu une décision judiciaire devenue définitive, elle aura 1 AN pour adresser au Fonds de Garantie la copie de la décision obtenue, si elle veut se voir indemniser.
Pour obtenir réparation de dommages MATERIELS, la victime a un AN à compter de l'accident pour déposer une demande d'indemnisation auprès du FONDS de GARANTIE.

J.P. Boutaudon

LES NOCES D'OR

La Guerre était finie et le travail abondait. La Vie n'était certes pas facile, mais l'espoir était devant soi.

L'enthousiasme des hommes et des femmes qui convolaient alors allait provoquer un phénomène exceptionnel que les démographes baptiseront "BABY-BOOM".

Le progrés de la médecine, le confort moderne et la prospérité des "TRENTE GLORIEUSES" allaient améliorer l'espérance de vie.

Le divorce apparut longtemps comme une course d'obstacles dissuasive pour nombre de candidat, qui apprirent à composer avec un conjoint acariâtre ou volage.

Car les gens n'étaient ni meilleurs, ni pires, mais quand on avait dit "OUI" c'était le plus souvent à la vie, à la mort.

L'amour, s'il demeurait vivace, rayonnait autour du foyer où les enfants s'épanouissaient.

Aujourd'hui ces heureux couples ont plus ou moins de 70 à 75 ans, à quelques cheveux blancs prés.

Pensant à leurs amis disparus, ils profitent d'une retraite méritée et savourent le temps qu'ils ont apprivoisé ensemble.

Leurs enfants adultes craignent pour leur avenir incertain et leurs petits-enfants pour l'emploi qu'ils recherchent. Si la guerre leur a été épargnée, les soucis n'en sont pas moins présents.

Les couples ont perdu leur stabilité et les enfants éparpillés cherchent leurs repéres, au gré des restructurations familiales.

En Cinquante ans, le monde a bien changé. Aprés tant d'années passaient côte à côte, les couples n'hésitent pas à reconnaître qu'une vie conjugale houleuse, n'est pas la cause majeure des naufrages, même si le risque de faire chavirer la barque conjugale est réel.

A l'heure où ils voguent sur la blanche écume de leurs CINQUANTIÉME dorés sur tranche, les vieux loups du Mariage au long cours admettent volontiers que les conflits résolus en duo valent mieux que le pot au noir de l'indifférence.

J.P BOUTAUDON

Oh ! Oh ! Joliment dit !

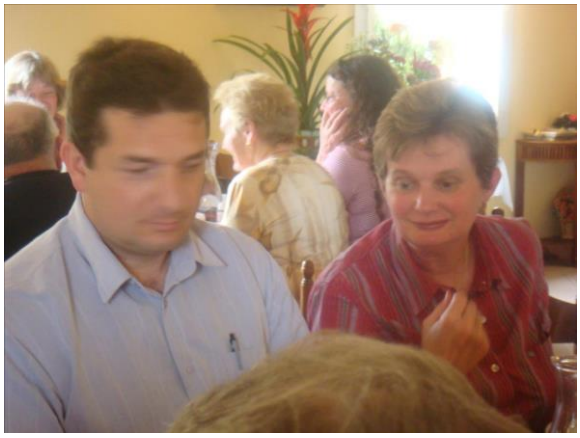

2009

Avril 2015

Janvier 2015

Avril 2015

Janvier 2015

Janvier 2015

Avril 2015

Janvier 2015

Avrl 2015

La Communauté de Communes Seuil Charente Périgord en partenariat avec Bandiat Passion souhaite mettre en place un dispositif d'aide à l'utilisation des outils numériques (ordinateur, Internet, messagerie, etc…). Si vous êtes intéressé par des cours d'informatiques (gratuit), aide à l'utilisation d'Internet, une première réunion d'information est organisée.

Génération Point Web

Projet intergénérationnel de soutien aux pratiques informations

Réunion d'information

Vendredi 15 Janvier

14h30

Association Bandiat-Passions
2 rue des vielles écoles
16220 MONTBRON

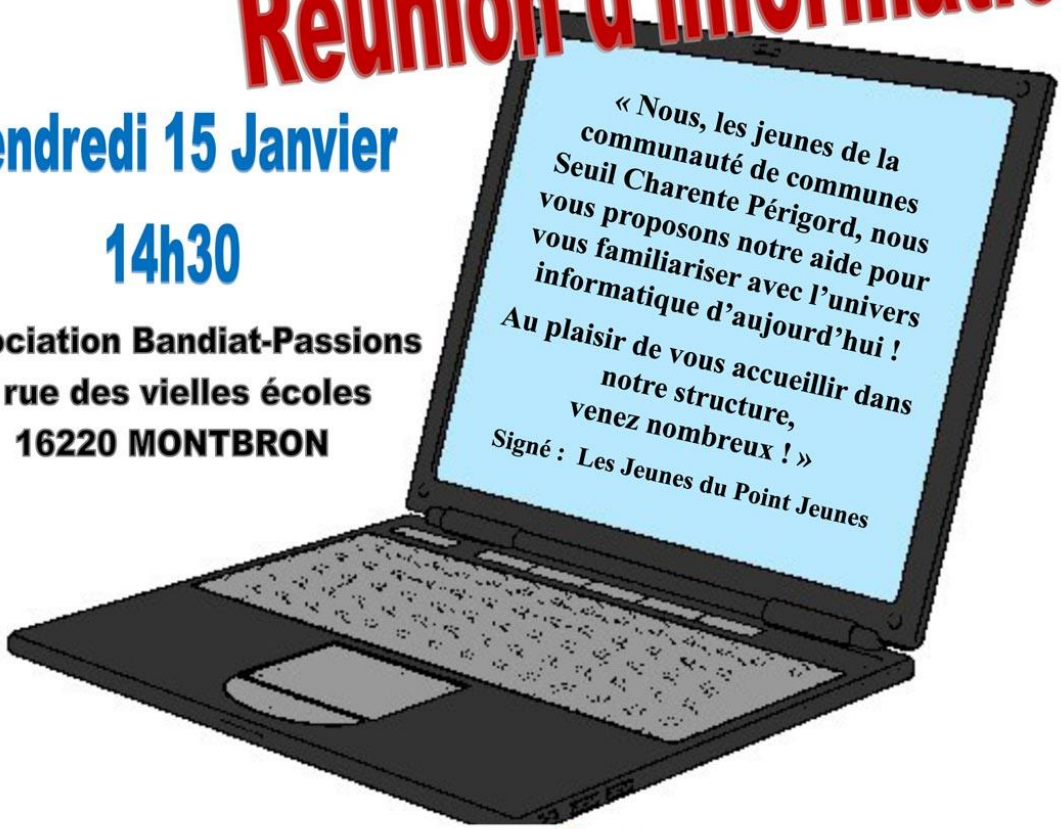

Consignes de tri de calitom
service public des déchets

Bouteilles et flacons en plastique

Papiers, journaux et prospectus

Cartons et briques alimentaires

Canettes et boites métalliques

Sacs et bacs jaunes

Gobelets, vaisselle
en plastique ou en carton,
serviettes en papier

Sacs et films en plastique

Barquettes et boites salis

Polystyrène, pots en plastique

Sacs et bacs noirs

VOS SERVICES POUR MAINZAC

SACS JAUNES
Tous les mercredis semaine impaire

SACS NOIRS
Tous les jeudis

PENSEZ A SORTIR VOS SACS LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE RAMASSAGE

DECHETTERIE LA PLUS PROCHE
Montbron

Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	fermée	14h-18h
Jeudi	fermée	fermée
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	fermée	fermée

Les grues dessinent… 2015

Vache irlandaise

Distributeur de billets

****

La rentrée scolaire de septembre 2016, concerne les enfants nés en 2013. N'oubliez pas de le signaler au responsable de l'école de rattachement.

****

Noël se rapproche tous les jours un peu plus ; les enfants font le décompte sur le calendrier de l'Avent, les guirlandes commencent à scintiller, et les sapins se parent de leurs plus beaux atouts.
Beaucoup de sujets dont je souhaitais parler avec vous… L'Age d'or, les sigles alimentaires, etc.
Mais le temps presse, ce fascicule doit être prêt pour l'arrivée du Père Noël.
Il sera à MAINZAC le 09 janvier 2016 - toujours un peu en retard, mais il vient de si loin - Nous lui offrirons un morceau de galette des Rois, en même temps que les chocolats de Noël !
Je vous laisse découvrir le calendrier de « Calitom » et les consignes de tri, quelques annonces utiles, le courrier des lecteurs, et l'album photos. Vos articles, vos histoires, vos photos nous intéressent !
Toute l'équipe du Conseil municipal, la Secrétaire de mairie et les Agents techniques, vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2016. Pourvu que l'année soit douce.

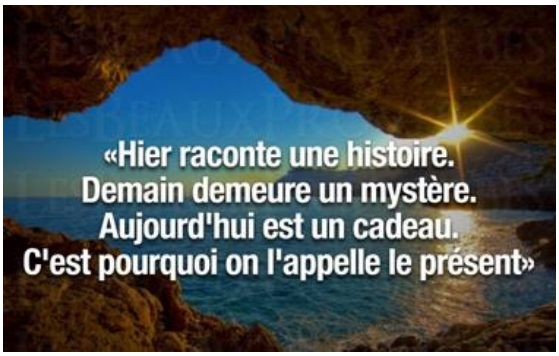

calitom
service public des déchets

COLLECTE SÉLECTIVE 2016

CE CALENDRIER TIENT COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS

MERCREDI
semaines paires

JANV. 16	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 17
V 1 FÉRIÉ	L 1 05	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1 31	J 1	S 1	M 1 FÉRIÉ	J 1	D 1
S 2	M 2	M 2	S 2	L 2 18	J 2	S 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	L 2 01
D 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3	S 3	L 3 40	J 3	S 3	M 3
L 4 01	J 4	V 4	L 4 14	M 4	S 4	L 4 27	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4
M 5	V 5	S 5	M 5	J 5 FÉRIÉ	D 5	M 5	V 5	L 5 36	M 5	S 5	L 5 49	J 5
M 6	S 6	D 6	M 6	V 6	L 6 23	M 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6
J 7	D 7	L 7 10	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7 45	M 7	S 7
V 8	L 8 06	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	L 8 32	J 8	S 8	M 8	J 8	D 8
S 9	M 9	M 9	S 9	L 9 19	J 9	S 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	L 9 02
D 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10	S 10	L 10 41	J 10	S 10	M 10
L 11 02	J 11	V 11	L 11 15	M 11	S 11	L 11 28	J 11	D 11	M 11	V 11 FÉRIÉ	D 11	M 11
M 12	V 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12 37	M 12	S 12	L 12 50	J 12
M 13	S 13	D 13	M 13	V 13	L 13 24	M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13
J 14	D 14	L 14 11	J 14	S 14	M 14	J 14 FÉRIÉ	D 14	M 14	V 14	L 14 46	M 14	S 14
V 15	L 15 07	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15 FÉRIÉ 33	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15
S 16	M 16	M 16	S 16	L 16 FÉRIÉ 20	J 16	S 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16 03
D 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17	S 17	L 17 42	J 17	S 17	M 17
L 18 03	J 18	V 18	L 18 16	M 18	S 18	L 18 29	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18
M 19	V 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19 38	M 19	S 19	L 19 51	J 19
M 20	S 20	D 20	M 20	V 20	L 20 25	M 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20
J 21	D 21	L 21 12	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21 47	M 21	S 21
V 22	L 22 08	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22 34	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22
S 23	M 23	M 23	S 23	L 23 21	J 23	S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23 04
D 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24	S 24	L 24 43	J 24	S 24	M 24
L 25 04	J 25	V 25	L 25 17	M 25	S 25	L 25 30	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25
M 26	V 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26 39	M 26	S 26	L 26 52	J 26
M 27	S 27	D 27	M 27	V 27	L 27 26	M 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27
J 28	D 28	L 28 FÉRIÉ 13	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28 48	M 28	S 28
V 29	L 29 09	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	L 29 35	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29
S 30		M 30	S 30	L 30 22	J 30	S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	L 30 05
D 31		J 31		M 31		D 31	M 31		L 31 44		S 31	M 31

Nous recherchons des rédacteurs pour le journal communal !

Vous souhaitez écrire un article, faire passer une information, une photo, un hommage…
Contacter Michèle Mercier (remymichele@numericable.fr, ou Christelle Gaillard à la Mairie

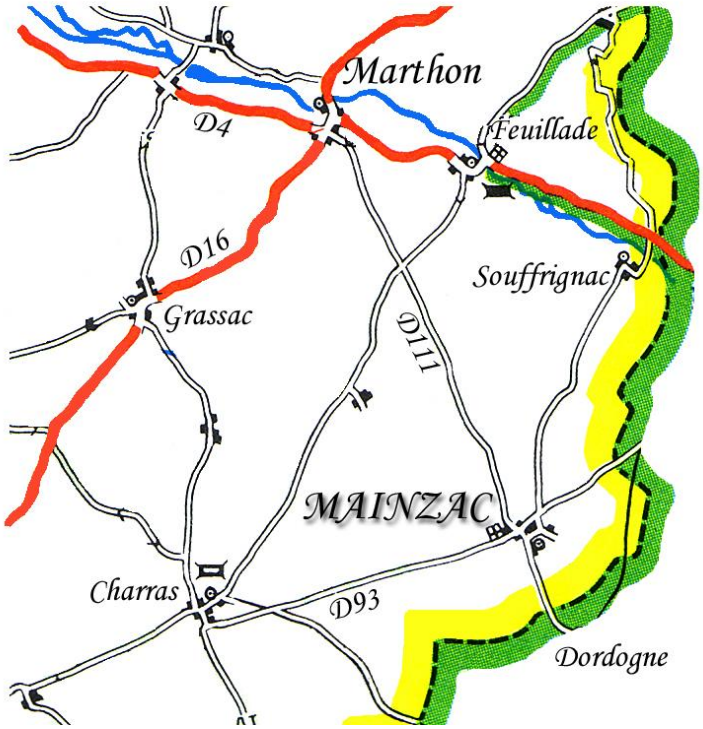

Mairie de Mainzac

Le bourg 16380 Mainzac
Tél/fax : 05.45.23.00.03

mairie@mainzac16.fr

www.mainzac16.fr

Ouverture de la mairie :

Lundi:	14h00 à 18h00
Mardi :	08h00 à 12h00
Jeudi :	14h00 à 18h00
Samedi :	*Sur rendez vous*

Imprimé par nos soins

Bulletin municipal tiré à 70 exemplaires (3,60€TTC/journal)

Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici